

SALLE PIERRE BRIGARD

Mme / M. :

Association :

Autre :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Sollicite : la location ou le prêt* de La salle Pierre Brigard, 164 rue Sadi Carnot - 38140 Rives

*Associations Rivoises et partenaires de la ville (prêt limité à une fois par an pour les associations rivoises selon disponibilité de la salle).

Date(s) et horaires d'occupation :

Journée : le deheure àheure

Week-end : duàheure auàheure

Objet de l'occupation :

Nombre de personnes :

Documents à fournir :

- Attestation d'assurance (pour tous)
- Justificatif de domicile et d'identité (pour les particuliers)
- Chèque de location (voir tarif dans tableau ci-dessous, pour associations extérieures, autres structures et les associations rivoises si deuxième utilisation de l'année) à l'ordre du Trésor Public.
- les trois chèques de cautions (uniquement pour les particuliers, voir tarif dans tableau ci-dessous) à l'ordre du Trésor Public.

TARIFS 2025 LOCATION SALLE PIERRE BRIGARD								CAUTIONS
Associations Rivoises (1 location gratuite par an)		Associations Extérieures ou autres types de structures		Habitants Rivois		Habitants extérieurs		Uniquement pour les particuliers
Journée en semaine	Week-end (samedi + dimanche)	Journée en semaine	Week-end (samedi + dimanche)	Journée en semaine	Week-end	Journée en semaine	Week-end	
63€	114€	127€	229€	85€	NON LOUÉE	127€	NON LOUÉE	
Location à l'heure en semaine (uniquement) : 21€/h								

ASTREINTE TECHNIQUE : En cas de problème technique vous pouvez solliciter l'astreinte de la ville de Rives par téléphone : 04.56.62.91.41 (uniquement en cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouverture du service animation).

CONDITIONS D'UTILISATIONS : L'utilisateur s'engage à utiliser la salle mise à disposition aux jours et horaires indiqués ci-dessus.

ASSURANCE & RESPONSABILITE : L'utilisateur déclare avoir souscrit et fournit une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation de la salle à la (aux) date(s) citée (s) ci-dessus. La responsabilité de l'utilisateur est seule engagée. Il doit assurer l'ordre et veiller au bon déroulement de son évènement ou de la manifestation qu'il organise.

ENTRETIEN : L'utilisateur est chargé de laisser les lieux dans un bon état de propreté. Pour cela il est mis à disposition du matériel d'entretien. L'utilisateur se doit également de réinstaller la salle telle que trouvée à réception.

CAUTION : Les cautions seront rendues après la manifestation si aucuns dégâts ni aucunes nuisances sonores (avec déplacement des forces de l'ordre) ne sont constatés.

REMISE DE BADGE / CLES : Le badge / clés sont à récupérer au service Animation (Bâtiment Simone Veil – Parc de l'Orgère) et à rendre le lendemain de la location ou le lundi pour une utilisation de la salle le week-end.

NUISANCES SONORES : l'utilisateur s'engage à respecter le voisinage en observant un niveau sonore raisonnable en adéquation avec la législation.

HORAIRES : La fermeture de la salle est fixée impérativement à une heure du matin. Nous vous rappelons qu'il est interdit de dormir dans les locaux.

CAPACITE D'ACCUEIL : La salle Pierre BRIGARD peut accueillir 60 personnes maximum, merci de respecter cette jauge en raison des normes de sécurité et d'assurance. Le nombre de tables et de chaises sont en conséquence du nombre de personnes autorisées dans la salle.

FERMETURE : Avant de quitter les lieux, l'utilisateur s'assure de l'absence de risque d'incendie, d'inondation, d'intrusion. Il procède à un contrôle de la salle et des abords : il vérifie que les lumières sont éteintes, les fenêtres et portes closes, les robinets fermés, les issues de secours fermées.

Fait à Rives le :

L'utilisateur de la salle :